



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/C.1/51/L.54  
15 novembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
PREMIÈRE COMMISSION  
Point 67 de l'ordre du jour

CRÉATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLÉAIRES  
DANS LA RÉGION DU MOYEN-ORIENT

Israël : amendement au projet de résolution  
A/C.1/51/L.28/Rev.2

Remplacer le paragraphe 4 du dispositif par :

4. Note l'importance des négociations bilatérales en cours sur la paix au Moyen-Orient et des travaux du Groupe de travail multilatéral sur la maîtrise des armements et la sécurité régionale pour promouvoir la confiance mutuelle et la sécurité au Moyen-Orient, y compris la création d'une zone exempte d'armes nucléaires;

-----